



Lutter contre le VIH pour atteindre l'ODD 5 : égalité entre les sexes



Les adolescentes et les jeunes femmes, les femmes vivant avec le VIH, ainsi que les femmes des populations les plus touchées par le VIH, ont beaucoup de difficulté à accéder à des services complets en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs (SDSR), notamment la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH.

L'inégalité des sexes se manifeste dans les normes sexospécifiques préjudiciables, la violence à l'égard des femmes, ainsi que les obstacles rencontrés par les femmes en matière d'accessibilité et de maîtrise des ressources. Ces phénomènes limitent la capacité des femmes et des filles à faire des choix en matière de santé sexuelle et reproductive (SSR). La violence de la part d'un partenaire intime, la prise de décision limitée en matière de sexualité, le caractère forcé ou contraint du premier rapport sexuel, la pauvreté, l'accès restreint à l'éducation à la sexualité et les tabous culturels réduisent le contrôle qu'ont les femmes sur le choix du moment, des conditions et du partenaire de leurs rapports sexuels, et, par conséquent, leur capacité à se protéger du VIH et des grossesses non désirées. La stigmatisation et la discrimination liées à l'âge, au sexe, à l'identité sexuelle et au statut sérologique empêchent également les femmes d'accéder aux services de SDSR.

L'environnement juridique peut également empêcher les femmes d'accéder aux services et de faire valoir leurs droits en cas de criminalisation du commerce du sexe, de la consommation de drogues, des rapports sexuels entre personnes de même sexe et de la transmission du VIH, et en cas d'obstacles juridiques et de limite d'âge pour accéder aux services de planification familiale et d'avortement sécurisé.

Programme 2030 : répondre aux besoins des femmes et des filles

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, convenu par les États membres des Nations Unies en 2015, reconnaît le rôle central de l'égalité des sexes dans le développement. Dans l'ODD 5, la communauté internationale s'engage à « parvenir à l'égalité des sexes et [à] autonomiser toutes les femmes et les filles » d'ici 2030.

Sur les neuf cibles de l'ODD 5, cinq concernent directement le VIH :

- 5.1** Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
- 5.2** Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
- 5.5** Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
- 5.6** Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.
- 5.c** Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

Le rôle indispensable de l'action communautaire pour atteindre les ODD

Les communautés sont des partenaires incontournables dans la prestation, à tous ceux qui en ont besoin, de services équitables, fondés sur des preuves, tenant compte de l'égalité des sexes et axés sur la personne, et contribuent à l'obtention de résultats horizontaux dans tous les domaines du Programme de développement durable.

Les investissements en faveur de l'action communautaire (dans la santé et l'éducation, par exemple) peuvent contribuer à faire progresser plusieurs ODD, notamment l'élimination de la pauvreté, l'équité et l'égalité des sexes.



Alors que les donateurs et les gouvernements se succèdent, les communautés restent le moteur du changement et de la pérennisation des résultats en matière de développement. Ces communautés, notamment les organisations dirigées par les femmes, les jeunes et les populations clés, doivent pouvoir accéder à des flux et des dispositifs de financement ciblés, afin de répondre efficacement aux besoins de santé des populations.

Les programmes intégrant des services de lutte contre le VIH et de SDRS constituent un point d'entrée essentiel pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Ils contribuent à faire progresser les cibles de l'ODD 5 mentionnées ci-dessus en :

- Mettant les populations clés et marginalisées en lien avec des informations, des produits et des services, notamment les adolescentes et les jeunes femmes, les femmes vivant avec le VIH et les femmes les plus touchées par le VIH, telles que les professionnelles du sexe et les consommatrices de drogues.
- Protégeant les droits humains et en favorisant la mise en place de conditions propices, par le biais de structures formelles (lois, politiques, etc.) et informelles (dispositifs de signalement des violations des droits humains pilotés par les communautés, normes culturelles, pratiques traditionnelles, etc.).
- Créant des mouvements et un leadership avec, par et pour les adolescents, les jeunes et les populations les plus touchées par le VIH, la violence à l'égard des femmes et les autres difficultés liées à la SDRS, à l'instar du mouvement READY (<https://www.facebook.com/READYMovement/>).

Nous appelons les gouvernements et les bailleurs à :

1. Examiner les progrès annuels vers la réalisation des cibles nationales de l'ODD 5, en collaboration avec la société civile.
2. Fournir l'intégralité des ressources et des investissements nécessaires à l'action communautaire, afin que les organisations et les réseaux communautaires puissent promouvoir les approches de mobilisation communautaire, de leadership et de mentorat entre pairs, créer une demande pour les services, remettre en question les normes, les stéréotypes et les pratiques sexospécifiques préjudiciables, et favoriser les liens entre prévention et prise en charge.
3. Examiner et réviser les lois et les politiques qui empêchent l'élimination de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes et limitent l'action collective de lutte contre le VIH et de promotion de l'accès aux services de SDRS, notamment les services de dépistage du VIH et de contraception, la législation sur l'avortement sécurisé et les soins post-avortement, et la législation criminalisant les populations clés.
4. Aider les agents de santé communautaires à fournir des services et des informations sur le VIH et les autres IST, la violence à l'égard des femmes et la planification familiale.
5. Former et sensibiliser les agents de santé à la prestation de services intégrés en matière de VIH et de SDRS, de manière adaptée et bienveillante, afin d'assurer une demande maximale.
6. Assurer une coordination et une collaboration régulières entre les équipes de lutte contre le VIH et celles de SDRS au sein des ministères de la Santé, de l'Éducation et de l'Égalité des sexes.
7. Concevoir et mettre en œuvre un programme complet d'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires et dans des cadres informels, en veillant à impliquer les communautés dans sa conception.
8. Améliorer l'accès aux dispositifs de signalement sûr de toutes les formes de violence sexuelle et de violence au sein du couple, afin de faire progresser l'accès à la justice.

Image : Deux filles éclatent de rire durant un cours d'éducation à la sexualité réalisé par des pairs de la communauté, Ouganda © 2016 Peter Caton pour l'International HIV/AIDS Alliance.

© International HIV/AIDS Alliance, décembre 2017. Les informations contenues dans la présente publication peuvent être librement reproduites, publiées ou autrement utilisées à des fins non lucratives sans l'autorisation de l'International HIV/AIDS Alliance. Toutefois, l'International HIV/AIDS Alliance demande à être citée comme étant la source de l'information.

International HIV/AIDS Alliance
91–101 Davigdor Road
Hove, East Sussex
BN3 1RE
Royaume-Uni

Tél. : +44 1273 718 900
Fax : +44 1273 718 901
Courriel : mail@idsalliance.org
Association déclarée n° 1038860
www.aidsalliance.org